

# ÉGYPTE



## Environnement opérationnel

### Contexte

L'Égypte est à la fois un pays de transit et un pays d'accueil pour les réfugiés. Quoique signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 sur les réfugiés, le pays n'a pas encore mis en place de procédures d'asile nationales. En attendant, le HCR continue de se charger de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié.

En 2011 et 2012, le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées auprès du HCR, en particulier par des Soudanais et des Sud-Soudanais, et enregistrées par ses services a augmenté. Des

procédures accélérées ont été mises en place pour déterminer le statut des demandeurs d'asile soudanais originaires du Darfour et le HCR a commencé à mener des entretiens individuels pour déterminer le statut des demandeurs d'asile originaires des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

La dégradation de la situation en République arabe syrienne a également entraîné une augmentation dans le nombre de Syriens demandant au HCR d'enregistrer leur demande. À ce jour, près de 5 000 Syriens ont été enregistrés mais le nombre de nouveaux arrivants en provenance de ce pays serait bien supérieur.

Plus de 1 700 personnes relevant de la compétence du HCR, ayant fui le conflit survenu en 2011 en Libye et attendant des solutions durables, se trouvent toujours à Saloum, à la frontière

## Chiffres prévisionnels pour l'Égypte

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Iraq	8 000	8 000	8 170	8 170
	Somalie	7 500	7 500	8 080	8 080
	Soudan	11 500	11 500	14 000	14 000
	Pays divers	2 400	2 400	3 140	3 140
Demandeurs d'asile	Somalie	1 500	1 500	1 700	1 700
	Soudan	12 500	12 500	10 500	10 500
	Rép. arabe syrienne	10 000	10 000	28 000	28 000
	Pays divers	3 300	3 300	4 300	4 300
<b>Total</b>		<b>56 700</b>	<b>56 700</b>	<b>77 890</b>	<b>77 890</b>

égypto-libyenne. Le HCR leur offre des denrées alimentaires et des services essentiels, assure l'enregistrement, se charge de la détermination du statut de réfugié et dépose des demandes de réinstallation à leur intention. Début 2012, les autorités égyptiennes ont autorisé l'Organisation à construire un camp dans la zone portuaire de Saloum, où il a été possible de fournir des abris convenables et des services essentiels.

## ● Besoins

Le nombre de mises en détention de personnes qui se déplacent de manière irrégulière, y compris de demandeurs d'asile, a augmenté,

et l'accès aux demandeurs d'asile non enregistrés est demeuré très limité. Cette augmentation alourdit encore la charge de travail des collaborateurs du HCR qui mènent des entretiens pour évaluer les besoins de protection et ponctionne les ressources financières destinées à l'assistance juridique.

Les déplacements irréguliers en direction d'Israël se sont poursuivis en 2012, avec l'apparition d'une nouvelle tendance : des victimes ont échappé aux trafiquants et se sont rendues au Caire, où elles ont demandé l'asile. Depuis janvier 2012, le HCR a enregistré quelque 70 victimes de la traite des personnes et leur a offert une protection et une assistance spécialisées. Si cette tendance se confirme, des ressources supplémentaires, tant humaines que

## Objectifs et cibles prioritaires en 2013

### Environnement de protection favorable

- L'accès à l'aide juridique et aux recours en justice est amélioré.
  - ☞ Quelque 200 personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent une aide juridique.
  - ☞ Environ 400 représentants des pouvoirs publics bénéficient d'une formation destinée à les sensibiliser à des questions juridiques.
- L'attitude de la population à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du HCR s'améliore.
  - ☞ Quelque 20 interviews sont organisés avec les médias afin de sensibiliser l'opinion au sort des déplacés.
  - ☞ Une session de formation sur l'action du HCR en Égypte et la problématique des réfugiés est assurée auprès de journalistes.

### Processus de protection et documents adéquats

- La qualité de l'enregistrement et du profilage est améliorée ou maintenue.
  - ☞ Quelque 6 000 individus sont enregistrés avec un minimum de données requises.
- L'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié est amélioré, tout comme la qualité des procédures.
  - ☞ La procédure de détermination du HCR est appliquée ; les effectifs sont étoffés en vue de traiter le nombre accru de demandes.
- Les programmes d'enregistrement et de délivrance des actes d'état civil sont renforcés.
  - ☞ Quelque 550 enfants sont enregistrés et reçoivent des documents au titre de procédures régulières d'enregistrement des naissances.

### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
  - ☞ Des mécanismes de prise en charge des victimes sont mis en place et maintenus.
  - ☞ Une trentaine de victimes ou leurs familles reçoivent une assistance juridique.
  - ☞ Des refuges sont aménagés.
  - ☞ Environ 120 personnes bénéficient d'un accompagnement psychosocial.
- La protection des enfants est renforcée.
  - ☞ Quelque 300 mineurs non accompagnés ou séparés bénéficient d'autres modalités de garde et de prise en charge.

- ☞ Environ 200 adolescents participent à des programmes ciblés.
- ☞ Quelque 120 entretiens de détermination de l'intérêt supérieur sont assurés.
- ☞ Un coordonnateur des questions liées aux enfants est nommé au sein du HCR.

### Besoins de base et services essentiels

- La population relevant de la compétence à un accès optimal aux services de santé procréative et de traitement du VIH.
  - ☞ Des services de consultation et de dépistage sont assurés à titre gratuit.
  - ☞ Des services de santé maternelle et néonatale sont assurés à titre gratuit.
  - ☞ Une centaine de personnes reçoivent des traitements contre les infections opportunistes et 25 bénéficient d'une thérapie antirétrovirale.
- L'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR s'améliore ou reste stable.
  - ☞ L'accès aux services de santé primaire est assuré.
  - ☞ Quelque 1 200 personnes sont orientées sur des services médicaux spécialisés.
  - ☞ L'accès aux médicaments essentiels est assuré.
- La population relevant de la compétence du HCR a un accès optimal à l'éducation.
  - ☞ Quelque 5 000 enfants sont scolarisés dans le primaire.
  - ☞ Environ 3 000 élèves sont scolarisés dans le secondaire.
  - ☞ Quelque 350 enseignants sont formés.
  - ☞ Environ 880 enfants fréquentent des garderies préscolaires.

### Solutions durables

- Tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti est réalisé.
  - ☞ Quelque 1 200 personnes reçoivent des allocations financières destinées à faciliter leur retour.
  - ☞ Près de 1 200 personnes bénéficient de services de transport pour rentrer dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité.
- Tout le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
  - ☞ Quelque 200 personnes ayant besoin d'être réinstallées, dont des femmes et des jeunes filles en situation de risque, sont identifiées.
  - ☞ Près de 2 000 demandes de réinstallation sont soumises.

## Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	125
Internationaux	13
Nationaux	58
JEA	1
VNU	47
Autres (BSP/ONU)	6

financières, seront nécessaires pour traiter le problème.

En 2013, le HCR réduira le nombre de bénéficiaires de l'aide financière en raison de contraintes budgétaires. Ceci pourrait accroître les risques de protection pour les personnes relevant de sa compétence qui doivent recourir à d'autres moyens pour subvenir aux besoins de leur famille.

### | Stratégie et activités |

Le plaidoyer pour un élargissement de l'espace de protection et de l'accès aux services sociaux pour les réfugiés reste une priorité, tout comme la recherche de solutions durables. Le Caire ayant été choisi comme ville pilote pour la mise en œuvre de la politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain, les réfugiés bénéficieront de nouvelles stratégies dans les domaines de la santé et de l'éducation. En 2013, l'Organisation mettra l'accent sur l'autosuffisance, les services sociaux, l'accompagnement psychosocial des réfugiés vulnérables et la mobilisation communautaire. Elle déploiera également des équipes volantes d'enregistrement à Alexandrie. En outre, le HCR orientera ses efforts sur le rapatriement librement consenti et la réinstallation, afin de tirer parti de toutes les occasions qui se présentent en matière de solutions durables.

En collaboration avec ses partenaires, le HCR poursuivra ses efforts pour réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité de ses interventions. En 2011 et 2012, la coordination interorganisations a été renforcée et le formulaire d'accueil et d'évaluation révisé. Le réseau par l'intermédiaire duquel les victimes de la traite et de la violence sexuelle ou sexiste peuvent bénéficier de foyers-refuges, de services médicaux et juridiques, d'un accompagnement psychosocial, d'une aide financière et de moyens de subsistance a été étendu.

Le HCR prévoit de rester à Saloum pour venir en aide aux personnes qui relèvent de sa compétence en attendant leur réinstallation ou la mise en œuvre d'autres solutions durables en 2013.

### ● Contraintes

L'espace de protection reste limité en Égypte. Les perspectives en matière de rapatriement librement consenti demeurent incertaines pour la plupart des réfugiés tandis que la réinstallation ne sera une solution durable que pour une minorité d'entre eux. Cependant, pour la plupart des personnes qui relèvent de la compétence du HCR à Saloum, la réinstallation demeure la seule solution. Le HCR travaillera de concert avec l'OIM pour mettre en œuvre des programmes de rapatriement librement consenti à l'intention des demandeurs d'asile déboutés.

L'action visant à promouvoir l'autosuffisance des réfugiés urbains accueillis en Égypte est entravée par l'absence de cadre juridique réglementant l'asile, le taux de chômage élevé et le nombre limité d'emplois disponibles pour les réfugiés dans le secteur informel.

### | Organisation et mise en œuvre |

### ● Coordination

En 2013, le HCR travaillera en étroite collaboration avec le Service des réfugiés du ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur. Il continuera de travailler en partenariat avec des ONG internationales et nationales et poursuivra ses efforts pour diversifier l'éventail de ses partenaires locaux, notamment dans le secteur des moyens de subsistance et de l'autosuffisance. Le Haut Commissariat développera sa coopération avec les grandes universités du Caire, les autres organismes onusiens, la Ligue des États arabes et le Parlement arabe.



## Informations financières

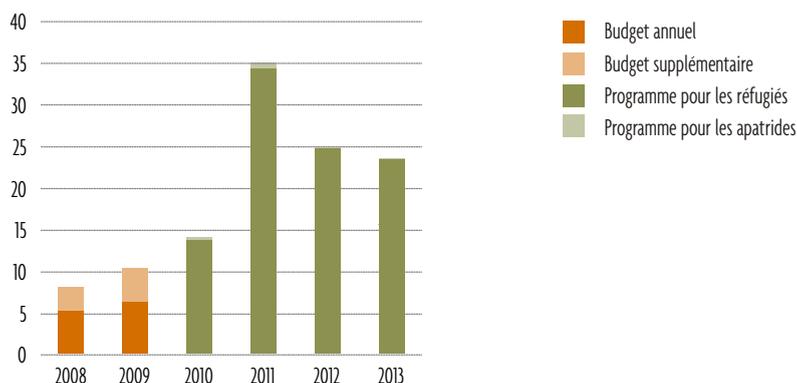
Le budget pour l'Égypte a diminué, passant de 24,7 millions de dollars E.-U. en 2012 à 23,4 millions de dollars E.-U. en 2013.

## Conséquences d'un manque de financement

- La détermination du statut serait considérablement restreinte pour 11 000 demandeurs d'asile soudanais (compte tenu des demandes en attente déposées entre 2004 et 2011).
- Les soins de santé primaires et secondaires destinés aux personnes relevant de la compétence du HCR seraient subventionnés à hauteur de 60 pour cent, au lieu de 75 pour cent.
- L'aide aux soins spécialisés serait supprimée.
- Quelque 500 élèves ne recevraient pas de bourses et les bourses de 8 000 élèves seraient réduites de 10 pour cent.
- Le nombre de réfugiés bénéficiant d'une formation professionnelle serait réduit de 20 pour cent.
- Les activités d'appui aux moyens de subsistance seraient réduites de 50 pour cent.
- Quelque 500 réfugiés vulnérables seraient privés d'aide financière.
- Seule l'aide essentielle serait maintenue à Saloum ; les activités entreprises dans d'autres secteurs, comme l'éducation, seraient supprimées.

## Budget du HCR en Égypte 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2013 du HCR pour l'Égypte (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Assistance juridique et recours	317 801	0	317 801
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	270 041	0	270 041
<b>Sous-total</b>	<b>587 842</b>	<b>0</b>	<b>587 842</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Enregistrement et établissement de profils	392 236	0	392 236
Détermination du statut de réfugié	673 328	0	673 328
Enregistrement et documents d'état civil	46 503	0	46 503
<b>Sous-total</b>	<b>1 112 067</b>	<b>0</b>	<b>1 112 067</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Protection contre la criminalité	160 582	0	160 582
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	474 292	0	474 292
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	155 000	0	155 000
Protection des enfants	444 592	0	444 592
<b>Sous-total</b>	<b>1 234 467</b>	<b>0</b>	<b>1 234 467</b>

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux

Ministère de la Santé et de la population

#### ONG

Arab Council Supporting Fair Trial

Caritas

Croissant-Rouge égyptien

Islamic Relief Worldwide

Refuge Egypt

Services de secours catholiques

Terre des Hommes

#### Autres

OIM

Institut de formation psychosociale du Caire

TADAMON

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux

Ministère des Affaires étrangères (Service des réfugiés)

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Solidarité sociale

#### ONG

AMERA

#### Autres

Associations locales

Église du Sacré-Cœur

FNUAP

OMS

St. Andrew's Church

UNICEF

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	2 813 662	48 392	2 862 055
Santé procréative et services liés au HIV	541 285	0	541 285
Nutrition	446 503	0	446 503
Sécurité alimentaire	274 632	0	274 632
Eau	248 098	0	248 098
Assainissement et hygiène	488 241	0	488 241
Abris et infrastructure	136 987	0	136 987
Articles ménagers de base	6 964 645	54 080	7 018 725
Éducation	4 362 910	0	4 362 910
Sous-total	<b>16 276 965</b>	<b>102 472</b>	<b>16 379 437</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	843 645	0	843 645
Autosuffisance et moyens d'existence	1 032 994	0	1 032 994
Sous-total	<b>1 876 638</b>	<b>0</b>	<b>1 876 638</b>
<b>Solutions durables</b>			
Retour volontaire	818 473	0	818 473
Réinstallation	496 464	0	496 464
Sous-total	<b>1 314 938</b>	<b>0</b>	<b>1 314 938</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	116 857	0	116 857
Gestion des opérations, coordination et appui	321 882	0	321 882
Sous-total	<b>438 740</b>	<b>0</b>	<b>438 740</b>
<b>Appui régional et au Siège</b>			
Conseils sur la protection et appui	234 941	0	234 941
Développement des capacités et des compétences	234 941	0	234 941
Sous-total	<b>469 881</b>	<b>0</b>	<b>469 881</b>
<b>Total</b>	<b>23 311 538</b>	<b>102 472</b>	<b>23 414 010</b>
<b>Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)</b>	<b>24 634 092</b>	<b>68 890</b>	<b>24 702 982</b>